

Fouesnant le

PROPOSITION DE MOUILLAGE

Pour l'obtention d'un coffre d'amarrage année 2026

A transmettre aux services portuaires avant le ***15 mars 2026***

Aurélien Le Page - Service des mouillages
Capitainerie de BEG-MEIL – 29170 FOUESNANT
02.98.94.97.30  capitainerie@ville-fouesnant.fr

Nom et prénom du propriétaire :
Adresse principale :
Adresse secondaire :
N° de téléphone principal (OBLIGATOIRE) :
N° de téléphone portable :
Adresse mail :

Nom du bateau :	N° d'immatriculation :
Type :	Longueur hors-tout :
Tirant d'eau :	Poids total à vide :
Moteur □ hors-bord □ fixe	Marque et Puissance :

Compagnie d'assurance **OBLIGATOIRE** **Numéro de police**

Joindre photocopie de la carte de circulation ou de l'acte de francisation

Veuillez indiquer par ordre de préférence l'endroit de votre choix :

La Cale Beg Meil **Les Oiseaux** **Kerveltrec** **Bot-Conan**
 Bellevue **Cap-Coz plage** **Cap-Coz port** **Penfoulic**
 Mousterlin Port **Mousterlin Grand-Large**
 Les Glénan Chambre **Les Glénan La Pie**

Dès réception de votre courrier, votre demande sera enregistrée.

En fonction de la disponibilité des places et de la taille du bateau vous recevrez par courrier une réponse à votre demande après le **15 mars 2026**.

Dans le cas d'une réponse non favorable, votre dossier sera enregistré en **liste d'attente** et nous vous ferons part le cas échéant d'un mouillage disponible.

Les mouillages « forains ou sauvages » sont totalement illégaux et interdits dans les concessions portuaires. Les administrations concernées par la gestion du domaine public maritime seront donc averties des noms des propriétaires de bateaux occupant un mouillage non autorisé.

DATE: / /

STGNATURE